



# Budget 2018



Construisons  
**la Vienne**  
de 2025



## À retenir

Budget : 436,22 M€

Investissement : 86,70 M€

Augmentation des dépenses  
de solidarité : + 6,6 M€

## **Priorité aux projets**

Avec le 3<sup>e</sup> budget de la mandature, nous poursuivons avec mes collègues de l'exécutif la mise en place de notre projet "Construisons la Vienne de 2025" et de ses 14 priorités auxquelles se sont ajoutés l'Aréna Futuroscope et le 35<sup>e</sup> collège.

Pour répondre à ses ambitions, le Département continue à afficher sa volonté de maintenir un niveau d'investissement fort à hauteur de 20 % du budget, soit 86,70 millions d'euros sur les 436,22 M€\* du Budget Primitif 2018, tout en répondant parfaitement à l'exercice de ses missions premières dévolues par les lois de décentralisation. Ces priorités sont :

- L'aménagement du territoire aux côtés des Communes et Intercommunalités grâce à ACTIV' qui permettra, à la fin de l'année, d'avoir insufflé 70 M€ au cours des 3 premières années d'exercice,
- Le renforcement des infrastructures avec le Schéma Routier, le Plan Collèges, le Schéma Numérique notamment,
- Le soutien aux personnes les plus fragiles dans le cadre de ses compétences de solidarité : autonomie, enfance/famille, emploi/insertion, tout en s'impliquant fortement pour la santé, partout, pour tous, et pour la jeunesse,
- La diffusion sur l'ensemble du territoire de politiques fortes pour l'habitat, le tourisme, l'eau, la culture, le sport...

Dans ce contexte, le Budget 2018 du Département consacre une nouvelle fois la priorité aux projets, sans augmentation de la fiscalité et avec le maintien d'un niveau d'emprunt mesuré.

**Bruno BELIN**

Président du Département  
de la Vienne

**Claude EIDELSTEIN**

Rapporteur du Budget  
Président de la  
Commission des Finances

\*hors écritures d'équilibre entre les budgets et les écritures d'ordre.

# Faire vivre l'âme des territoires



## Tourisme



Le développement touristique constitue un enjeu majeur de la politique d'attractivité et de développement économique de la Vienne. La politique en faveur du tourisme se décline autour de deux axes : créer et renforcer l'attractivité touristique et fédérer les professionnels et les acteurs du tourisme.

## Plan départemental de développement touristique



Avec un chiffre d'affaires de 800 M€ aujourd'hui, **l'ambition est d'atteindre un milliard d'euros dans ce secteur à l'horizon 2021.** Pour atteindre cet objectif, le Département met en place un Plan de développement avec un double enjeu : assurer la

cohésion de l'offre avec la promesse de la destination "Pays du Futuroscope" et allonger la durée moyenne des séjours touristiques. Ce Plan a été élaboré en large concertation avec les opérateurs touristiques privés ou associatifs, les communes et les établissements de coopération intercommunale.

Ce Plan assurera également le développement d'un tourisme de terroir, sous **la marque "Poitou"**, accompagné du développement de la randonnée et des activités de pleine nature.

Le Plan est structuré autour de 4 axes :

- **Renforcer les liens institutionnels** en assurant la mise en œuvre de la stratégie du Département auprès des partenaires (EPCI, Offices de Tourisme...), en organisant différentes manifestations comme le Salon Proxi'Loisirs à Poitiers
- **Conforter et élargir l'offre départementale** en soutenant l'émergence de nouveaux projets structurants dans le but d'allonger la durée des séjours
- **Développer la visibilité et la commercialisation** de l'offre : positionner la Vienne parmi les premiers départements touristiques ruraux de France, renforcer la politique de communication sur la destination "La Vienne au pays du Futuroscope" comme l'affichage dans le métro
- **Renforcer la connaissance** des pratiques touristiques à travers un Observatoire départemental qui permettra d'améliorer l'évaluation et d'anticiper les mutations du secteur.

## Historial du Poitou



L'Historial du Poitou à Monts-sur-Guesnes complètera l'offre touristique du département dans une zone de chalandise constituée par un bassin de 3,6 millions de touristes (Chinon à 26 km, Center Parcs à 32, Fontevraud à 34, et le Futuroscope à 36...).

Né de la réflexion et des propositions de l'Association de Préfiguration de l'Historial du Poitou (créée à Monts-sur-Guesnes en 2012), le projet soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Université de Poitiers, s'est appuyé sur **2 constats majeurs** : le développement très fort du tourisme de mémoire en France et la connaissance de l'Histoire du Poitou riche en événements liés à l'Histoire de France.

En 2016 et 2017, les travaux du **Comité Scientifique** présidé par le Professeur Jean-Marie Augustin ont permis de valider le contenu de l'Historial : 6 espaces chrono-thématiques, autour de la Préhistoire, l'Antiquité, le Millénaire médiéval, les périodes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles, le Poitou et le Nouveau Monde, les périodes de la Révolution à nos jours et une salle pédagogique.

En avril 2017, l'Assemblée Départementale a validé **le principe de gestion et de réalisation de l'Historial du Poitou par voie de concession**. Ce principe permet au Département de confier à un opérateur économique la conception, réalisation et l'exploitation du site.

**Une étude complète** confiée au Cabinet In Extenso Tourisme, Culture, Hôtellerie, **a validé la faisabilité du projet** et suggère une nouvelle implantation de l'Historial à Monts-sur-Guesnes. Le château est le lieu idéal pour accueillir l'Historial du Poitou.

En terme de financement, outre le soutien du Département à hauteur de 2,7 M€, l'Historial du Poitou, **dont le budget prévisionnel a été réévalué à 7 M€ HT**, a reçu le soutien de la Région Nouvelle Aquitaine qui s'est engagée en 2017 à attribuer une subvention d'un million d'euros. Le projet est par ailleurs éligible aux fonds européens.

D'autres projets font l'objet d'un suivi au regard de leur importance pour le développement du territoire : **l'Institut Joël Robuchon à Montmorillon** qui prévoit la création d'une école d'application hôtelière, la refonte du **projet scientifique et culturel de l'Abbaye de Saint-Savin** et le projet d'hôtel restaurant dans le logis de l'Abbatiale, la résidence d'accueil de chercheurs de **l'Académie des Sciences au Château du Ry-Chazerat à Journet, la requalification du Village Vacances de Brigueil-le-Chantre**.

## Le Futuroscope



En 2017, année marquée par les festivités de ses 30 ans, le Parc du Futuroscope a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 10%. Avec 105 M€ de chiffre d'affaires pour la saison 2017, **le Parc conforte ainsi sa place de numéro 2 des parcs à thème français.**

Le Futuroscope a par ailleurs reçu le prix de la meilleure attraction européenne pour l'Extraordinaire Voyage, la dernière création co-financée par le Département.

La Compagnie des Alpes va engager **un nouveau Plan de développement 2018/2022 d'un montant de 70,3 M€**. La SEML Patrimoniale de la Vienne pourra financer à hauteur de 4,5 M€ le nouveau pavillon qui recevra la prochaine attraction majeure (Mission Kepler) basée sur un centre d'entraînement pour futurs astronautes. Dans le cadre de ce Plan, le Département en tant que propriétaire du Parc contribuera à hauteur d'1,5 M€ de travaux supplémentaires entre 2020 et 2022. Au titre des grosses réparations et d'adaptation des systèmes, le Département prend en outre à sa charge un budget d'1,8 M€ en 2018.

## Culture

**Le soutien à la vie culturelle** est un domaine prioritaire qui contribue au développement du territoire. Les actions retenues en faveur de la culture se répartissent ainsi : la pratique amateur et les enseignements des arts vivants, le soutien aux acteurs culturels des territoires, à la création et à la diffusion artistique, l'animation et la valorisation du patrimoine, le soutien aux structures polyvalentes d'éducation populaire, l'animation locale par le biais du Fonds Cantonal d'Animation Locale.

**Les Heures  
VAGABONDES**

**Un nouveau Schéma départemental de développement des enseignements artistiques** sera mis en place cette année pour la période 2018/2021. Il s'appuie sur les diagnostics réalisés en 2017 et 2018 auprès des collectivités et structures d'enseignement. Dans le domaine de la valorisation du patrimoine, un soutien est apporté à un établissement culturel majeur : l'Établissement Public de Coopération Culturelle de Saint-Savin.

Le festival **“Les Heures Vagabondes”** offre chaque été une programmation diversifiée combinant artistes confirmés et en devenir. **Il a rassemblé 100 000 personnes en 2017. “Les Heures Vagabondes” 2018 proposeront 14 concerts** : un tiers de concerts avec des têtes d'affiche, un tiers avec des artistes émergents, et un tiers d'artistes en devenir.



## **Bibliothèque Départementale de la Vienne (BDV)**

**La Bibliothèque Départementale de la Vienne a pour mission de favoriser l'accès à la lecture et à la culture de tous les habitants du territoire.** Elle aide les collectivités du département à la création et au fonctionnement de leur bibliothèque. En 2018, l'action du Département en faveur de la lecture publique sera poursuivie pour un budget de 268 000 €. La Bibliothèque départementale apporte son soutien à l'organisation d'actions culturelles : expositions, spectacles, conférences, rencontres littéraires... En 2018, elle oeuvrera pour le développement du numérique en bibliothèque et assurera plus particulièrement le déploiement de son offre de prêt de livres numériques.

## **Archives Départementales**

**Le Projet Scientifique, Culturel et Educatif (PSCE) 2018/2021 fixe les priorités et objectifs des missions traditionnelles des Archives : la collecte, la conservation, le classement et la communication.** Le PSCE met l'accent sur la modernisation des procédures de collecte et notamment la transition vers l'archivage électronique. 2018 débouchera sur la mise en place de la mutualisation du système d'archivage électronique de la Vienne avec la Région Nouvelle Aquitaine et son ouverture à d'autres collectivités voisines. En cohérence avec le Plan Jeunesse, le PSCE prévoit des actions avec des publics scolaires (2 000 élèves accueillis chaque année pour des ateliers pédagogiques). Le partenariat avec les Archives de l'Aude et du Burkina Faso se développe en 2018. Son objectif : la création d'une politique de collecte et de conservation des archives des Communes soutenue par le Centre National des Archives du Burkina Faso.

Les Archives Départementales marqueront la fin du cycle du centenaire de la 1<sup>re</sup> guerre mondiale avec une rétrospective des initiatives entre 2014 et 2018 et une série d'ateliers et de conférences.

## Plan Jeunesse

**décllic**  
Le bon plan jeunes

En faisant de la jeunesse l'une de ses 14 priorités, le Département s'affirme comme un acteur majeur au quotidien pour favoriser l'épanouissement et la réussite de tous les jeunes. Depuis 2 ans le



Plan Jeunesse apporte des réponses concrètes au quotidien des jeunes. Il se décline autour de 4 axes : santé/éducation, loisirs/culture/sports, citoyenneté, insertion/emploi.

Pour la campagne de distribution des **chéquiers Décllic** (sport, culture et bons de réduction dans des structures de loisirs) lancée en septembre, on comptabilise la production de 1582 chéquiers en janvier 2018, soit une augmentation de 70% par rapport à la première campagne.

## Sports

**Le Département participe activement au développement de la pratique sportive et à la vitalité du mouvement sportif** : aide aux associations, soutien aux comités départementaux (17 Contrats d'Objectifs), aux manifestations nationales et internationales, actions spécifiques en direction des jeunes et publics en difficulté (boîte éducative, Vigeant j'y vais...).

**La Caravane des Sports** poursuit son offre de découverte d'activités sportives pendant les vacances d'été, d'octobre, de février et d'avril. Elle a accueilli 2 500 jeunes en 2017.

Le mouvement sportif de la Vienne sera une nouvelle fois mis à l'honneur lors de la soirée du **Top des Sports** organisée en partenariat avec les Comités Départementaux. La soirée de récompenses s'est déroulée le 29 mars à l'Agora de Jaunay-Marigny.

Le Département maintient son soutien au **sport de haut niveau** à hauteur de 558 000 €





## Une nouvelle action : “Adaptions les défis”



Pour développer la pratique sportive en club des jeunes en situation de handicap, le Département lance un appel à projets “Adaptions les défis” sur des actions innovantes. Les projets retenus seront destinés à des jeunes non licenciés en club fédéral et comprendront un minimum de 8 séances de pratique sportive. Une enveloppe budgétaire de 220 000 € est affectée au Plan Jeunesse en 2018.

**735 000 €**

consacrés aux animations culturelles pour 3 800 jeunes chaque année



**2 500**

jeunes ont participé à la Caravane des Sports en 2017

**UNSS**  
86

**51 500 €**

de soutien annuel à l'UNSS

**15 000**

jeunes inscrits dans les 182 réseaux de bibliothèques et médiathèques

**1 200**

enfants bénéficiaires du dispositif d'aides aux vacances

## Coopération Internationale

En 2018, les actions de coopération se déclineront autour des axes suivants :

- le soutien technique et financier aux projets menés par les associations et les collectivités en lien avec **les territoires partenaires du Département** : Shenzhen (Chine), Nouveau-Brunswick (Canada), Jujuy (Argentine), Région Centre du Burkina Faso, Houston (Etats-Unis), Styrie (Autriche), Bacs Kiskun (Hongrie) et Marigot (Haïti),
- **le développement de la mobilité internationale des jeunes**
- **la mise en place d'échanges d'expériences** avec l'Argentine pour la phase 3 du projet oenotouristique, le Nouveau Brunswick pour un projet de coopération avec la Ville de Châtellerault, le Burkina Faso pour la conservation des archives et le travail sur la Sécurité Civile en partenariat avec le SDIS 86, Haïti (Ville de Marigot) pour des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation et du traitement des déchets. Le Département répondra à l'appel à projets proposé par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères sur cette dernière thématique. Ce projet inclura l'envoi d'une personne en service civique chargée de la sensibilisation de la population avec les autorités locales.

# Bâtir les infrastructures, aménager le territoire

## Voirie

**Le budget routier 2018 s'élève à 22,14 M€.** Certaines voies nécessitant des travaux de gros entretiens urgents dépassant le cadre normal du budget courant d'investissement, **un programme exceptionnel additionnel de 3,9 M€** est mis en place pour 2018.



**Les grandes réalisations 2018 engagées dans le cadre du Schéma Routier 2016/2021 :** le créneau de dépassement Jardres/Chauvigny (RD 951), le pont de Bonneuil-Matours, l'aménagement de l'itinéraire Couhé/Civray (RD7) pour la première phase, le giratoire de Chantejeau à Saint-Benoît

**Les études :** l'aménagement à 3 voies entre Coulombiers et Fontaine-le-Comte (RD 611), la liaison RD62/péage A10/RD18 à Jaunay-Marigny, la liaison RD46/RD24/RD14 à Monts-sur-Guesnes, la déviation de Latillé, le Barreau de Couhé (RD7), les créneaux de dépassement entre Mirebeau et Loudun (RD347), le redressement et calibrage du "chemin noir" à Lhonnaizé (RD8b), le pont Henri IV à Châtellerault, la déviation de St-Julien-l'Ars (RD 951), les aménagements autour de Neuville-de-Poitou (RD 347), le nouvel accès à Ligugé au sud de Poitiers, l'aménagement entre Pressac et les Deux-Sèvres (RD 148)

**Le programme spécial gros travaux :** Loudun/Pouant (RD 61), Vouzailles/Chalandray (RD24), Mouterre-sur-Blourde/Adriers (RD 729), Chauvigny/Montmorillon (RD 54), Vouneuil-sur-Vienne/ Bonneuil-Matours (RD 749), Lusignan/ Vivonne (RD 742) et Béruges/ Vouneuil-sous-Biard (RD 3).

## Le Schéma Routier 2016/2021

**122 M€ sont inscrits pour la mise en oeuvre de ce Schéma**, dont 37 M€ au titre du Contrat de Plan État Région (CPER) consacrés à la déviation de Lussac-les-Châteaux et de Mignaloux-Beauvoir (études et acquisitions foncières). Le Département est en attente des modalités du calendrier de la clause de revoyure prévue pour ajuster la programmation de la deuxième phase du Contrat de Plan Etat Région.



85 M€ sont réservés à la modernisation et au développement du réseau routier départemental.

## Aéroport de Poitiers Biard

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, le **Syndicat Mixte de l'Aéroport de Poitiers Biard** a confié la gestion et l'exploitation de l'aéroport par le biais d'une Délégation de Service Public, au groupe Vinci Airports, représenté localement par la Société d'Exploitation de l'Aéroport de Poitiers Biard (SEAPB) jusqu'au 31/12/2019.

**Le trafic passager a connu une croissance de 7,76% en 2017** avec 117 317 passagers fin 2017. **4 destinations régulières sont proposées** : Londres Stansted et Lyon toute l'année, Ajaccio (printemps/été) et Edimbourg (été). En novembre 2017, après des travaux de mise en conformité, **l'aéroport de Poitiers Biard a obtenu le certificat Européen de Sécurité Aéroportuaire**. Il est ainsi le 3<sup>e</sup> aéroport de la Région Nouvelle Aquitaine à obtenir cette certification.

Dans la perspective de l'échéance des deux DSP en 2019, cette année est importante pour le SMAPB et les décisions à prendre pour 2019. A cet effet, une étude sur la stratégie de développement est en cours. **Outil au service de l'attractivité, du tourisme, de l'économie et de la santé, l'aéroport revêt une importance stratégique**. Le Département apportera en 2018 la contribution attendue de chacun des membres du SMAPB : 760 000 €.

## Vienne Numérique



**Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Vienne (SDTAN)** porté par le Département, avec le soutien financier de l'Europe, l'Etat, la Région et les Communautés de Communes, organise la montée en débit des territoires. **Le programme des 111 opérations prévues** devrait être engagé en grande partie d'ici la fin d'année.



Les communes suivantes seront concernées en 2018 : Antigny, Brux, Ceaux-en-Loudun, Chalandray, la Chapelle-Viviers, Chatain, Cissé, Craon, Gizay, Jazeneuil, La Ferrière-Airoux, La Grimaudière, Leignes-sur-Fontaine, Lizant, Magné, Nouaillé-Maupertuis, Roiffé (2 sites), Saint-Martin-la-Pallu (Charrais), Sanxay (2 sites), Sèvres-Anxaumont, Ternay, Usseau, Valdivienne (2 sites), Vaux-sur-Vienne, Vellèches, Vernon (2 sites), Villiers, Yversay.

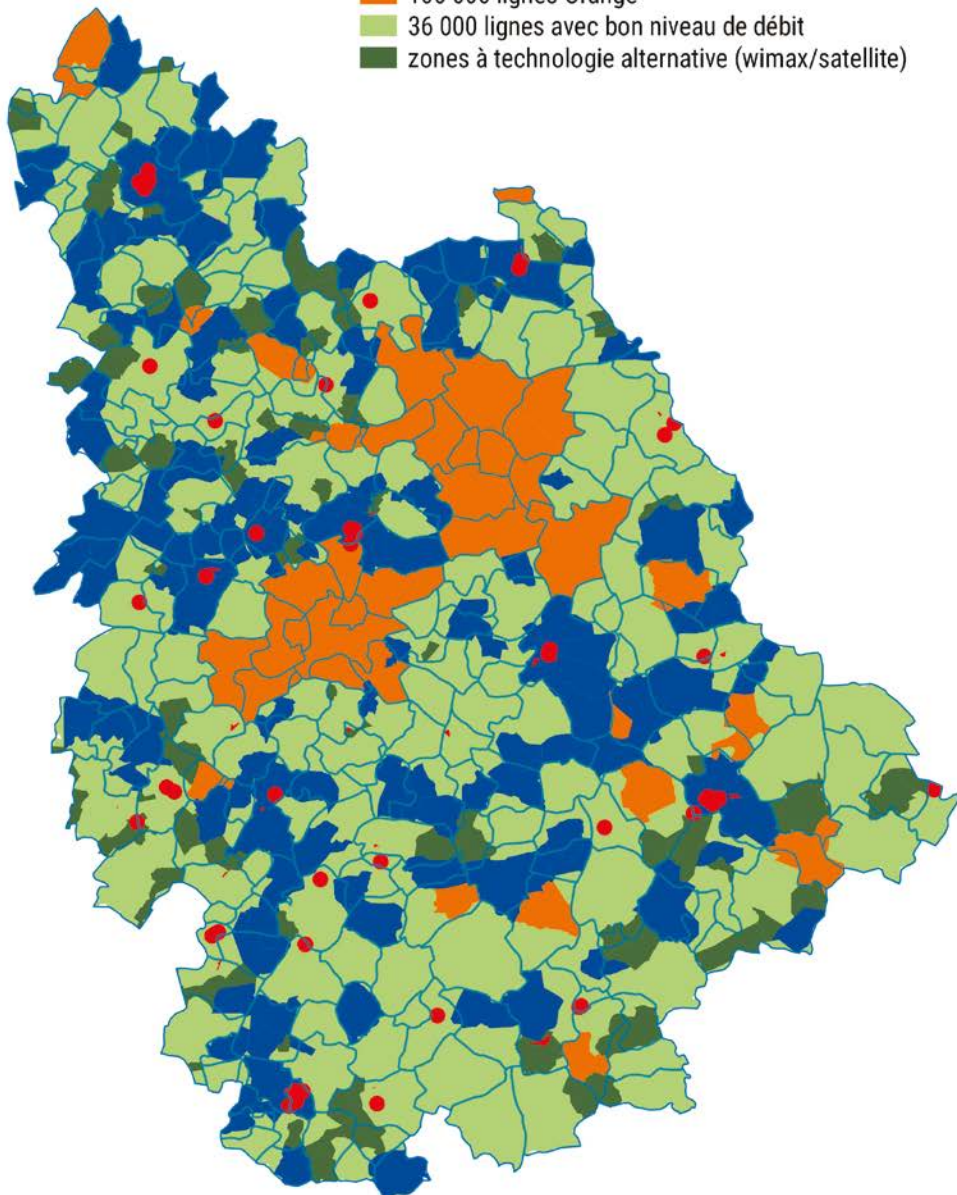
Vienne  
numérique

+ de  
**95%**

du territoire connecté  
en haut ou très haut  
débit en 2020 !

**148 000 lignes en augmentation de débit d'ici 2020  
sur 207 400 dans la Vienne**

- 20 000 lignes montées en débit
- 28 000 lignes (FTTH/FTTO) en fibre
- 100 000 lignes Orange
- 36 000 lignes avec bon niveau de débit
- zones à technologie alternative (wimax/satellite)



## Très haut débit : déploiement de la fibre avec les Deux-Sèvres

En parallèle des opérations de montée en débit, la Vienne et les Deux-Sèvres travaillent ensemble au déploiement de la fibre optique permettant la desserte du très haut débit internet sur leur territoire, indispensable pour le développement et l'attractivité des 2 départements. La réalisation de réseaux "tout fibre" concerne 28 000 foyers et entreprises et l'équipement de 92 sites prioritaires (zones d'activités, établissements de santé...).

Le programme fait l'objet d'une procédure de Marché Public Global de Performance sous forme d'un groupement de commandes entre Vienne Numérique et Deux-Sèvres Numérique. Le démarrage des travaux est prévu en 2018 et les premières prises seront commercialisées début 2019.

## Téléphonie mobile

Pour résoudre le problème des zones défectueuses en téléphonie mobile, le Département, comme pour le numérique, prend ses responsabilités d'aménageur du territoire. Depuis plusieurs mois, il a inscrit dans l'analyse des besoins de téléphonie mobile plusieurs zones de son territoire, en répondant aux recensements des projets de l'État. Ces sites, bien que mal desservis, n'ont malheureusement pas pu être retenus comme zones blanches.

Dans le cadre de l'accord sur la couverture mobile que l'État vient de négocier avec les opérateurs qui ouvre de nouvelles perspectives pour les territoires ruraux, **6 premières zones, dont les terrains sont déjà prêts, viennent d'être soumis à l'accord de l'État, par le biais du guichet "France mobile"**.

## Arena Futuroscope



**En 2016, le Département**, acteur majeur du tourisme, de la culture et du sport, **a lancé l'idée d'un équipement de type Arena de 6 000 places**, en capacité d'accueillir des événements culturels et sportifs de notoriété nationale voire internationale.

L'étude de faisabilité réalisée en 2017 a démontré la pertinence de cet équipement sur le site du Futuroscope. Les Cabinets TAJ, SCET et ISC ont réalisé la deuxième phase d'études portant sur les différents modes contractuels de portage, la soutenabilité budgétaire du projet, le meilleur mode contractuel de portage. Ils accompagneront le Département lors de la mise en concurrence et de la négociation du contrat global (conception, construction et exploitation).

**Le choix du mode contractuel et financier sera validé en mai prochain.** Le choix d'implantation de l'équipement reste à proximité du Parc du Futuroscope. Le coût global est estimé à 29 M€ HT pour un équipement bâti d'environ 9 600 m<sup>2</sup> et 5 000 m<sup>2</sup> d'aménagements extérieurs.

**La livraison de l'Arena Futuroscope est prévue au premier trimestre 2021.**

# Education

## Plan Collèges 2015-2025

**Le Plan Collèges de 100 M€ concerne la quasi-totalité des établissements**, à travers des opérations de reconstruction, de rénovation ou de mises aux normes. Les thématiques prioritaires sont l'accessibilité, l'adaptation des capacités d'accueil, l'amélioration thermique, fonctionnelle et technique, l'entretien et l'équipement des établissements. 2018 sera principalement consacrée aux opérations suivantes :



- **Collège Jean Monnet (Lusignan) :**  
construction d'un préau, réfection des couvertures, mise en accessibilité
- **Collège George Sand (Châtelleraut) :**  
réhabilitation de la demi-pension et mise en accessibilité
- **Collège Camille Claudel (Civray) :**  
réhabilitation du 1<sup>er</sup> étage, salles de sciences et de technologie

### Collège Henri IV (Poitiers)

Compte tenu des contraintes techniques et financières posées par la réhabilitation du collège Henri IV pour accueillir 850 élèves pendant 4 années de travaux, le 5<sup>e</sup> Comité de Pilotage Henri IV a acté son évolution pour un effectif de 400/450 élèves. Cette évolution est rendue possible par la construction d'un 35<sup>e</sup> collège et par la révision de la sectorisation pour Grand Poitiers. Le nouveau programme de réhabilitation prévoit un chantier en site libéré avec l'accueil des élèves pendant 2 ans dans les bâtiments du 35<sup>e</sup> collège. Le gymnase sera conservé et réhabilité. Le budget global est estimé à 12 M€.



## 35<sup>e</sup> collège

**Il sera construit à Vouneuil-sous-Biard**, sur un terrain de 3 ha bordant la RD12. Sa population scolaire s'inscrira dans le cadre de la nouvelle sectorisation. Un budget de 15 M€ y est consacré. Les études préalables démarrent en 2018. **L'ouverture est prévue en 2021.**

## Enseignement supérieur

**Après avoir soutenu l'Université de Poitiers à hauteur de 120 M€ au travers de différents contrats de plan qui se sont succédés depuis 1991**, le Département a décidé de ne pas s'engager dans une nouvelle contractualisation avec l'Etat et la Région au titre de l'Enseignement supérieur et la recherche. Il participera au financement de certaines opérations : contribution à hauteur de 253 375 € au Syndicat Mixte de l'Ecole Supérieure de Commerce de la Vienne (ESCV), Concours "Faîtes de la Science", participation au Diplôme Universitaire "Archives et métiers des Archives", Académie des Sciences.

## Transports

La loi NOTRe a confié l'organisation territoriale des transports à la Région. **Seuls les élèves en situation de handicap restent de la responsabilité départementale.** Le budget du transport des élèves et étudiants pris en charge s'élève à 2 590 000 € en 2018.



# Rester le soutien des territoires

## Appui aux territoires : ACTIV'



Premier partenaire des collectivités depuis une trentaine d'années, le **Département poursuit son engagement et joue un rôle clé dans l'aménagement des territoires avec son dispositif ACTIV'**. L'investissement des collectivités est source d'activité pour les entreprises locales, donc d'emplois. En 2018, le Département consacrera 19,1 M€ à l'aide aux territoires.



Trois contrats de territoire seront prochainement signés avec la Communauté Urbaine Grand Poitiers (6,48 M€), Haut-Poitou (1,45€), Vienne et Gartempe (1,28€).

**70 M€**

versés en trois ans



Trois appels à projets complètent le dispositif d'accompagnement des territoires : "Eau et assainissement", "Restructuration des centres-bourgs et centres anciens", "patrimoine".

## Agriculture

**Partenaire historique de la profession agricole**, le Département intervient sur 3 volets au regard de ses compétences : l'économie agricole, la santé animale et le foncier agricole et forestier.

En application de la Loi NOTRe, et dans le cadre du Plan de Développement Rural Régional, le Département poursuit le co-financement du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations pour la période 2017/2020.

Trois priorités sont mises en exergue : l'élevage, filière économique prioritaire et en difficulté, la création de valeur ajoutée par la transformation et la commercialisation à la ferme, en adéquation avec Agrilocal86, l'accompagnement de la profession agricole dans la maîtrise des transferts de nitrates et de produits phytosanitaires dans la ressource en eau, un objectif majeur du Schéma Départemental de l'Eau.

Le Département poursuit son soutien des filières d'élevage par la participation à **la veille sanitaire et la prophylaxie via le financement du laboratoire QUALYSE** (ex LASAT avec les Départements des Deux-Sèvres, Charente-Maritime et Corrèze), avec une contribution de 150 000 € au titre de l'épidémiologie-surveillance animale.

Le budget dédié à l'Agriculture pour 2018 s'élève à 1,55 M€.



## Agrilocal 86



En partenariat étroit avec la profession agricole, le Département est engagé dans une dynamique de **développement du “consommer local” et des circuits courts avec la plateforme Agrilocal86.**

2018 verra la poursuite des événements destinés à faire connaître l’outil, faciliter son développement et son utilisation. Un travail sur la structuration de l’offre, notamment sur la filière maraîchage, sera mené en partenariat avec la Chambre d’Agriculture.

## Environnement

La contribution du Département à la gestion durable et partagée de **la ressource en eau est une des 14 priorités départementales au travers du Schéma Départemental de l’Eau.** Au delà, le Département a compétence en matière d’Espaces Naturels Sensibles et de randonnées. En 2018, il concentrera ses actions sur **la réalisation du sentier de découverte de l’Espace Naturel Sensible de Fontou à Payré et le balisage de 2 itinéraires de randonnées** (Eurovéloroute 3 et le Chemin de Saint Martin Ligugé/Poitiers/Candes Saint Martin, inauguré en juin). Il poursuivra la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines et la valorisation des déchets organiques des collèges avec le dispositif PRÉVAL, complémentaire au projet Agrilocal.



## Le Schéma Départemental de l'Eau

Lancé en 2014 avec l'ensemble des acteurs et usagers de l'eau, ce Schéma a pour objectif d'**apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans la Vienne à l'horizon des 10 prochaines années**. La deuxième phase "Définition et évaluation de scénarios" a été validée en 2017. La troisième phase "Programme d'actions sur 10 ans" est en cours de validation.



L'outil financier principal de ce Schéma concerne l'appel à projets "Eau potable et assainissement" du volet 4 d'ACTIV (2,2 M€). En complément des aides attribuées pour l'assainissement collectif, 2018 verra **la poursuite des aides à l'assainissement individuel** (40% du montant, plafonnées à 3000 € par résidence) et l'animation de la charte départementale de l'Assainissement Non Collectif.

## Logement et Habitat

**L'habitat et le logement font partie des 14 priorités de la mandature.**



Cet engagement s'est concrétisé avec le Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022 élaboré avec les acteurs et partenaires de l'habitat du territoire. Le Schéma s'est inspiré des propositions émanant des États Généraux de la Ruralité.



**Les points forts : inscrire l'habitat au cœur d'une logique environnementale et d'une démarche d'aménagement du territoire**, se doter de l'appel à projets "restructuration de centres-bourgs et centres anciens" permettant d'accompagner les communes dans leurs projets (ACTIV 4). L'objectif est également de soutenir l'activité économique du bâtiment dans la Vienne.

2018, verra la poursuite de la mise en œuvre du Schéma avec notamment :

- La revalorisation du parc ancien,
- Le développement d'une offre nouvelle et durable de logements moins énergivores et moins consommateurs de foncier,
- L'apport de réponses aux publics spécifiques et à la mixité sociale (personnes en situation de précarité, jeunes, seniors)
- La finalisation du projet de création de **la Maison Départementale de l'Habitat** regroupant les organismes œuvrant dans ce secteur sur la Technopole du Futuroscope, avec une ouverture prévue en mai 2018.

## Chiffres clés du Schéma Départemental de l'Habitat 2017/2022

**6 000** logements aidés au total sur 6 ans  
(1 000 logements engagés en 2017)

**14 M€**  
de budget d'investissement

## Soutenir les organismes d'ingénierie territoriale

Le Département soutient l'**Agence des Territoires 86** créée le 1<sup>er</sup> janvier dernier (fusion de l'ATD et de Vienne Services) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 86 (CAUE) créé en février 2017. Son programme d'actions s'articule autour de 4 axes :

- **Information et sensibilisation des particuliers** et autres acteurs à la qualité architecturale et environnementale,
- **Accompagnement des collectivités** à la requalification et vitalisation des centres-bourgs,
- **Communication** et médiation des actions du CAUE avec le recours aux outils numériques,
- **Appel à projets** "architecture de loisirs" compte tenu du développement privilégié mis en œuvre par le Département et des perspectives de développement.

## Service Départemental d'Incendie et de Secours

Une convention de 3 ans (2017/2019) définit les modalités de partenariat entre le Département et le SDIS dans leurs relations financières et leurs engagements réciproques. **En 2018, la participation du Département s'élèvera à 12,7 M€**. Cette augmentation très significative traduit **la volonté du Département d'accompagner le SDIS**, compte tenu de l'importance de son action quotidienne et de son rôle sur les territoires.

La participation du Département au projet de construction des **2 nouvelles casernes de Poitiers** (La Blaiserie et Saint Eloi) s'élève à 8 M€ (1,2 M€ versés en 2015/2016, 3 M€ en 2018, et 3,8 M€ en 2019/2020).

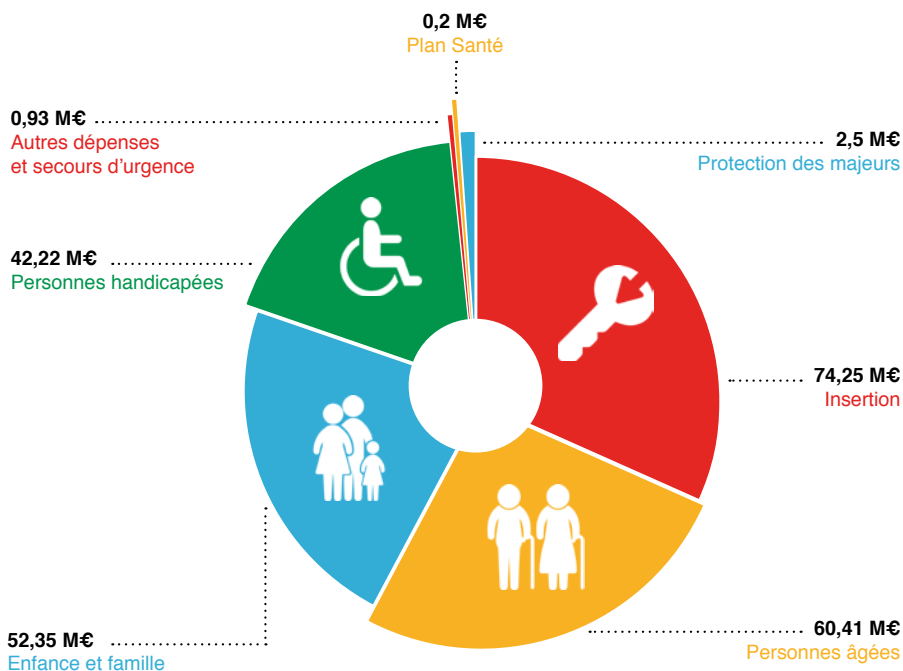


# Agir pour toutes les solidarités

De la petite enfance jusqu'à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie pour les personnes âgées, **le Département intervient à tous les âges de la vie sur l'ensemble du territoire**. Il poursuit ses actions de partenariat avec différents opérateurs pour favoriser l'accompagnement des plus démunis en maintenant une réponse territoriale de proximité.

**Le budget de l'action sociale s'élève à 232,88 M€**. A périmètre constant, **ce budget évolue de 2,92 %** par rapport à 2017 avec les principales affectations suivantes :

• Insertion	74,25 M€
• Personnes Agées	60,41 M€
• Enfance/Famille	52,35 M€
• Personnes Handicapées	42,22 M€
• Autres dépenses et secours d'urgence	0,93 M€
• Plan Santé	0,2 M€
• Protection des majeurs	2,5 M€



## Emploi/Insertion



En 2018, le Département poursuit son soutien en faveur du **recrutement des Bénéficiaires du RSA**. L'objectif fixé : **la sortie de 300 bénéficiaires du dispositif d'ici la fin d'année**.

Les actions avec les acteurs économiques et sociaux qui s'engagent dans l'insertion sont renforcées : poursuite de

l'action "bénévolat et RSA", intensification des relations avec les entreprises suite aux 1<sup>res</sup> Assises de l'Insertion en décembre 2017, reconduction du Forum Emploi 86, soutien aux 48 structures d'insertion par l'activité économique... Au 30 septembre 2017, on comptait **11 749 foyers allocataires du RSA dans la Vienne** (contre 11 811 en 2016).

Le projet de mise en place d'**une plateforme départementale de mobilité** se concrétise en 2018. Elle sera mise en œuvre par l'ADSEA. L'enjeu : aider les personnes en insertion à devenir plus mobile et donc à lever le principal frein à l'emploi. La plateforme développera l'offre de services, coordonnera les informations multimodales du territoire et accompagnera le public cible.



## Les clauses sociales

**Depuis 2015, le nombre d'heures réalisées par le biais des clauses d'insertion sociales dans les marchés publics enregistre une progression de 96%** (9 401 en 2015 contre 18 453 en 2017). Depuis 2016, un référent est dédié au développement des clauses sociales dans les marchés publics du Département.

En 2017, 113 personnes dont 45 bénéficiaires du RSA ont travaillé dans le cadre de ce dispositif. Le nombre de "marchés clausés" a augmenté, notamment du fait des travaux confiés aux structures d'insertion par l'activité économique : 19/42 marchés en 2015 (45%) contre 36/56 en 2017 (64%).

## Personnes Agées



**La politique du Département en faveur des Personnes Agées permet d'accompagner plus de 10 000 usagers et de soutenir près de 4 450 emplois Equivalent Temps Plein.**

9 910 personnes bénéficient d'un droit ouvert sur l'APA, soit une progression de 2,9% sur une année.



Au 30 septembre 2017, **la Vienne compte 5 920 places d'EHPAD et Unités de Soins de Longue Durée**. La structuration de l'offre en établissement se poursuit avec l'ouverture en 2018 des EHPAD de Pressac et Fontaine-le-Comte. L'EHPAD les Buddliás ouvrira son site de La Trimouille suite à des travaux de restructuration. Pour proposer de vrais guichets de proximité aux personnes âgées et à leurs familles, **les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC) seront positionnés dans les Maisons Départementales de la Solidarité**.

Pour l'ensemble des questions liées à la perte d'autonomie, **la mise en place d'un Espace Vienne Autonomie (EVA) sera effective en 2018** et permettra l'accompagnement à l'accès aux aides techniques pour les personnes âgées et handicapées.

### **La Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

La loi de 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) fait de la prévention le moteur de la politique de l'âge et **a conforté le Département dans son rôle de chef de file de la politique "Personnes Agées"**. En 2016/2017, 1,55 M€ a été consacré à un programme de prévention de 250 actions dans la Vienne pour les plus de 60 ans vivant à domicile ou en établissement. En 2018, le montant octroyé par la CNSA devrait s'élever à 760 697 € pour les actions collectives de prévention et l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques individuelles plus 420 000 € pour le forfait autonomie. Cette dernière enveloppe est répartie en fonction du nombre de places dans les résidences-autonomie du département signataires d'un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

### **Personnes Handicapées**

**La solidarité avec les personnes en situation de handicap est une priorité du Département qui y consacre près de 10% de son budget.** Le Département a fait le choix d'une approche convergente de la prise en charge du public âgé et du public en situation de handicap autour de la problématique commune de l'autonomie des personnes.

**2 217 personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide du Département à domicile.** En établissement, 1 194 personnes sont réparties sur le territoire en foyers d'hébergement et Services d'Aide par le Travail, foyers de vie ou foyers d'accueil médicalisés...

Suite à un appel à projets lancé en 2017, **30 places** d'Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes seront mises en œuvre pour des personnes retraitées d'ESAT principalement.

Dans la continuité de la signature des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'APAJH, PROGECAT et les PEP, le Département poursuivra le déploiement de ces contrats avec d'autres gestionnaires.

Le Département apportera une aide de 360 000 € à **la Maison Départementale des Personnes Handicapées.**

## Enfance et Famille



**Le nombre de Mineurs Non Accompagnés a atteint le chiffre record de 460 jeunes reçus en 2017 (contre 80 en 2014)**



2017 a été marqué par la structuration du Pôle Mineurs Non Accompagnés (MNA) au Département, **l'ouverture de 15 places d'accueil d'urgence à l'IDEF**, un Service d'Accueil et d'Orientation et l'extension de plusieurs établissements. Malgré **la création de 154 places en un an et demi**, le Département n'est parfois plus en capacité d'accueillir certains arrivants. **Sur un budget de 51,78 M€ dédié à la protection de l'enfance, 8 M€ sont consacrés aux Mineurs Non Accompagnés.**

L'année 2018 pourrait se caractériser par une transformation du dispositif consacré aux MNA en fonction des dispositions nouvelles qui seront précisées par l'Etat pour la prise en charge de la mise à l'abri et l'évaluation de la minorité des jeunes.

Le projet de territorialisation des Services Action Sociale, Aide Sociale à l'Enfance et Protection Maternelle et Infantile sera opérationnel en 2018.

Une équipe mobile sera mise en place en milieu rural pour soutenir la parentalité et prévenir les placements des moins de 6 ans. Des actions sont engagées en lien avec l'Agence Régionale de Santé suite au diagnostic concernant les enfants à difficultés multiples.

**Pour l'accueil des jeunes enfants, le Département compte 3 249 assistants maternels pour près de 10 690 places.**



## Plan Santé



Dans un contexte de bouleversement du secteur de la Santé, d'évolution des attentes des jeunes médecins, et avec l'adoption des dernières lois Santé et d'adaptation de la santé au vieillissement, **le Département a mis en place un Plan Santé qui fait partie des 14 priorités de la Vienne de 2025.**



**Le Plan Santé a pour objectifs de renforcer l'offre de soins** sur l'ensemble du territoire avec les professionnels et les institutions, **sensibiliser et informer les publics** et les acteurs du monde médical sur les mutations du système de santé, **développer les actions de prévention de santé**, envers les jeunes notamment (en organisant des actions de promotion de la vaccination par exemple liées au **carnet de vaccination électronique**).

En 2018, le Département poursuivra le dispositif **des bourses pour les étudiants** en médecine, dentaire, kinésithérapie et orthophonie, participera aux Contrats Locaux de Santé en lien avec l'ARS, développera une ingénierie de conseil auprès des élus locaux et des professionnels de santé, en lien avec les Ordres de médecins et de dentistes, favorisera l'émergence de projets "e-santé", suivra l'évolution de l'organisation des établissements hospitaliers sur le territoire départemental.

**17 maisons de santé sont ouvertes, 6 sont en projet** : à Loudun (validée par l'ARS), Neuville-de-Poitou, Dangé-Saint-Romain, Dissay, Mirebeau, La Puye, et à Mauprévoir (un centre de santé).

### Chiffres clés

**39 étudiants** en médecine dentaire et orthophonie bénéficiaires d'une bourse depuis 2009

**15 installations** depuis 2013 (14 médecins et un dentiste)

**15 étudiants** perçoivent la bourse en 2018

**7** en attente d'entrée en bourse

### Ecole départementale des métiers du médico-social

Suite aux échanges avec les établissements médico-sociaux au Forum Emploi 86 sur les difficultés de recrutement de personnel formé à leurs besoins spécifiques, le Département a engagé une réflexion sur une mise en relation plus efficace entre demandeurs d'emploi et structures qui recrutent.

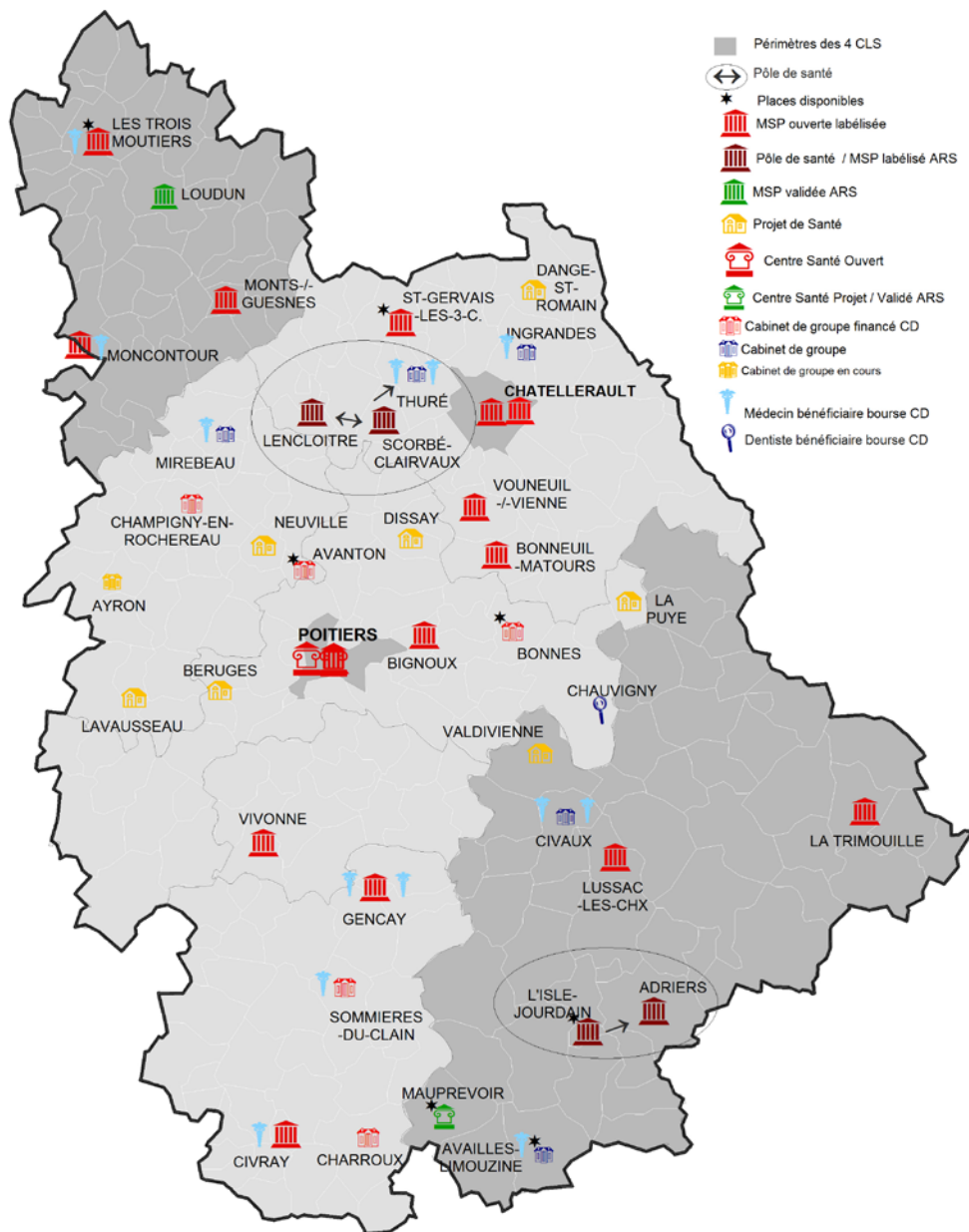
Des consultations sont actuellement menées avec les recruteurs et organismes de formation. La création de modules spécifiques répondant aux attentes des recruteurs est en projet. L'objectif est de pouvoir orienter les bénéficiaires du RSA vers ces modules en vue de recrutement ultérieur.



# Présence Médicale dans la Vienne

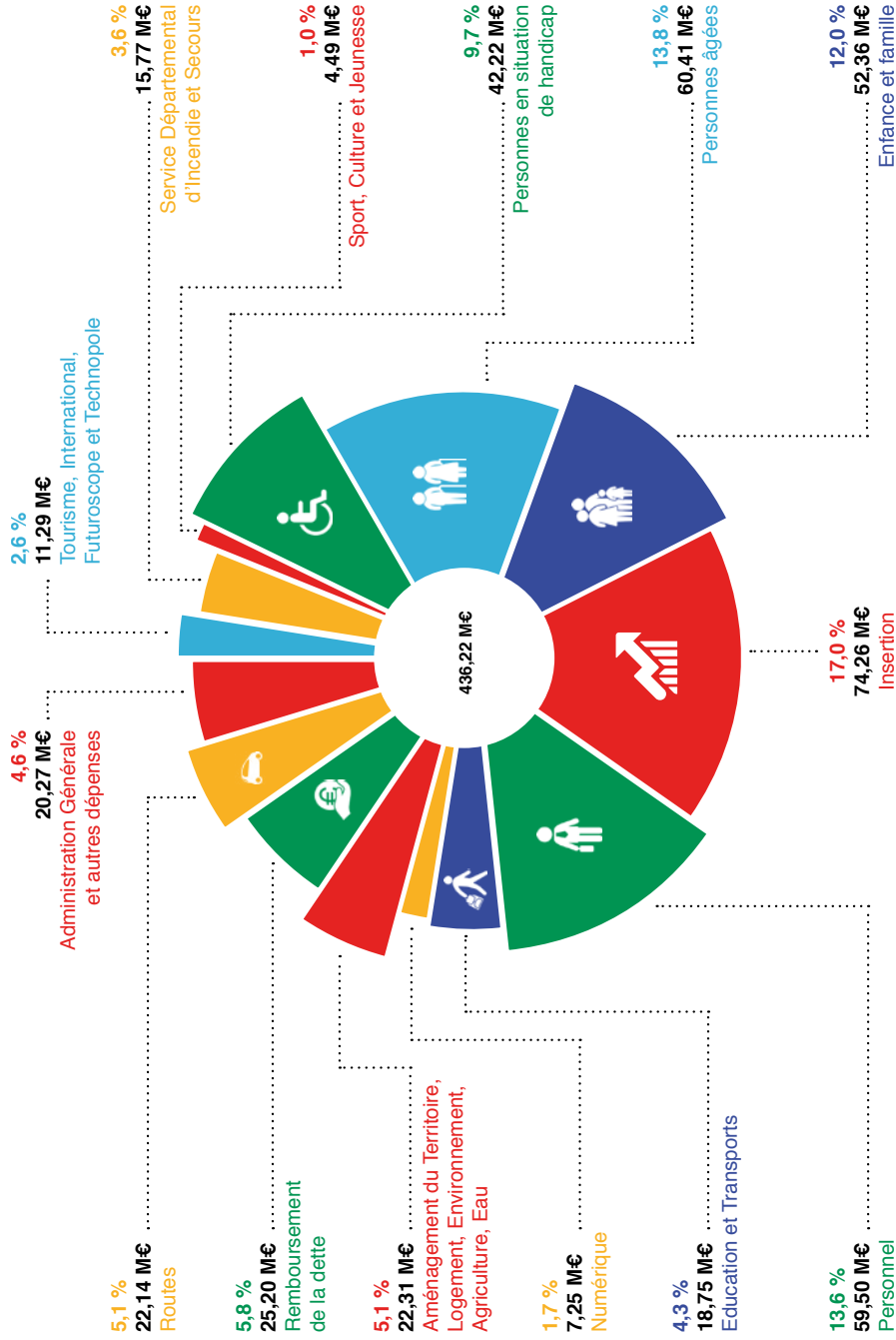
## Maison de Santé Pluridisciplinaire Installation de Médecin bénéficiaire de la bourse du Conseil Départemental

Situation Janvier 2018

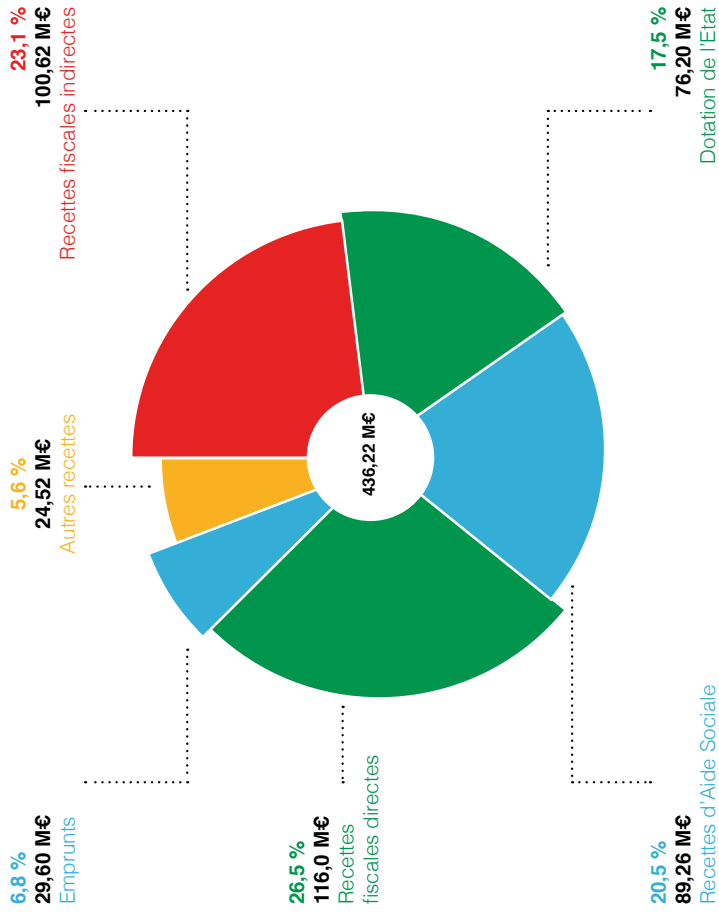


# Budget 2018

## Les dépenses



## Les recettes





Plan Collèges



Aide aux Territoires

# 14 priorités pour le Département



Emploi - Insertion



Schéma de l'Autonomie



Schéma Enfance-Famille



Plan Santé



États Généraux de la Ruralité



Schéma Numérique



Plan Jeunesse



Développement Touristique



Schéma de l'Eau



Schéma de l'Habitat



Schéma Routier



Diffusion culturelle



## Département de la Vienne

Place Aristide Briand

CS 80319

86008 POITIERS

Tél : 05 49 55 66 00

■ [lavienn86.fr](http://lavienn86.fr)